



CONCOURS : « LE TABAC : ÇA FAIT DES DEGATS »

APPEL A PROJETS POUR LA REALISATION D'UNE ŒUVRE D'AVERTISSEMENT
SCHEMATISE DE LUTTE ANTITABAC DU 15 FEVRIER AU 15 MAI 2024

Contexte du projet :

Le tabagisme est un problème de santé publique majeur en Tunisie. Le Ministère de la Santé, en collaboration avec les ministères de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, de l'éducation, de la Famille, de la Femme, de l'Enfance, des personnes âgées, de la jeunesse et des sports, et en partenariat avec l'Organisation mondiale de la Santé en Tunisie et l'Alliance Tunisienne contre le Tabac, lance un concours sous le thème **"Le Tabac : ça fait des dégâts"**.

Ce concours vise à encourager les jeunes talents tunisiens à créer des images à apposer sur les paquets de cigarettes et autres produits, afin de sensibiliser les divers publics concernés contre le tabagisme et ses dangers.

Règles du Concours :

- ✓ Le concours est ouvert aux Tunisiens. Les participants doivent soumettre des visuels innovants sur les thèmes suivants : risques pour la santé, impact financier du tabagisme, risques liés au tabagisme passif, risques aux tiers (enfants/foetus, etc.), risques liés à l'addiction et à la dépendance...
- ✓ Chaque visuel doit être accompagné d'un message d'avertissement (slogan) en arabe et/ou en français, présenté dans les informations de l'e-mail ?
- ✓ Les participants peuvent soumettre plusieurs propositions par envois séparés.
- ✓ Chaque e-mail doit inclure les informations du participant : nom, prénom et numéro de téléphone.
- ✓ Les soumissions peuvent être des dessins, des photomontages, des images générées par intelligence artificielle, ou toute autre forme visuelle imprimable.
- ✓ Les visuels doivent être de bonne qualité, au choix du participant, avec des dimensions de 30/40 cm, 40/30 cm ou 40/40 cm.
- ✓ Les visuels doivent être originaux et authentiques. Aucune imitation ou plagiat n'est autorisé. Les participants seront tenus responsables en cas de réclamation de droits d'auteur ou de propriété intellectuelle.

Critères d'Évaluation :

Un comité composé d'experts dans le domaine de la santé, du graphisme et de la communication sera chargé de l'évaluation, ou bien l'évaluation scientifique et artistique des soumissions sera confiée à un comité pluridisciplinaire.

Prix :

- ✓ Les 10 meilleurs visuels, en lien avec les thèmes, recevront des certificats et des trophées de reconnaissance.
- ✓ Les visuels sélectionnés seront publiés et utilisés sur divers supports imprimables, ainsi que sur les paquets de cigarettes lors des campagnes de sensibilisation.

Date limite de soumission :

Les participants ont jusqu'au 15 mai 2024 pour soumettre leurs visuels par E-mail à l'adresse électronique suivante : dssb.dssb@rns.tn